

**DIAXONHIT**  
**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance**  
**au capital de 966.072,96 euros**  
**Siège social : 63-65 Boulevard Masséna, 75013 Paris**  
**414 488 171 RCS Paris**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2014**

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Diaxonhit (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, la société de droit français InGen, la société de droit belge Gamma et la société de droit américain Exonhit Therapeutics, Inc., (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice. L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Diaxonhit, en sa qualité d'actionnaire unique, a procédé le 29 novembre 2013 à la dissolution sans liquidation de la société InGen BioSciences emportant transmission universelle de son patrimoine à la Société. Cette opération a été réalisée juridiquement le 31 décembre 2013 à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Les états financiers de la Société comprennent donc les éléments de la société InGen BioSciences.

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2013 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

*Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 .....</b>	<b>3</b>
1.1 Présentation générale de l'activité de Diaxonhit .....	3
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires .....	5
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées .....	10
1.4 Activité en matière de recherche et développement .....	12
1.5 Activités polluantes ou à risque .....	14
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers .....	15
1.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir .....	18
1.8 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport .....	19
<b>CHAPITRE 2 - Liste des mandats.....</b>	<b>21</b>
2.1 Directoire .....	21
2.2 Conseil de surveillance .....	23
<b>CHAPITRE 3 - Actionnariat salarié .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 4 - Filiales et participations.....</b>	<b>29</b>
4.1 Activités des filiales de la Société .....	29
4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés .....	31
4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées .....	31
4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle .....	32
<b>CHAPITRE 5 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs .....</b>	<b>34</b>
<b>CHAPITRE 6 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices .....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres .....</b>	<b>36</b>
<b>CHAPITRE 8 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices .....</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 9 - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital ..</b>	<b>38</b>
<b>CHAPITRE 10 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital .....</b>	<b>41</b>
10.1 Rémunérations et avantages en nature attribués au cours de l'exercice 2013 aux mandataires sociaux .....	41
10.2 Participation au capital des mandataires sociaux .....	43
<b>CHAPITRE 11 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les actions gratuites.....</b>	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 12 - Mandat des commissaires aux comptes .....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE 13 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes .....</b>	<b>48</b>
<b>CHAPITRE 14 - Informations diverses.....</b>	<b>49</b>

## **CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

### **1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE DIAxonhit**

Diaxonhit est un acteur intégré du diagnostic in-vitro de spécialités, leader en France dans le domaine des tests liés à la transplantation. La Société intervient du développement à la commercialisation de produits diagnostiques. Elle développe aussi, pour son propre compte ou dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, des produits dans le domaine thérapeutique.

Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Diaxonhit a un réseau étendu de commercialisation. A travers sa filiale InGen, elle commercialise et assure le service après-vente, principalement sous contrats d'exclusivité, de kits de diagnostic in vitro et d'automates de pointe, essentiellement dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses et de l'auto-immunité, de produits de contrôle de qualité et de tests rapides, parmi lesquels Tétanos Quick Stick®, son produit propriétaire.

Diaxonhit est basée à Paris et à Chilly-Mazarin en région parisienne.

La maison mère Diaxonhit a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Diaxonhit est cotée sur le marché NYSE Alternext à Paris (code ISIN : FR0004054427) et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation. Diaxonhit publie en ligne ses informations sur le site : <http://www.diaxonhit.com>.

#### **Activités commerciales**

Par l'intermédiaire de sa filiale InGen, société établie en 1993, Diaxonhit est un des leaders du marché du diagnostic in-vitro français, reconnu en particulier dans le domaine de la transplantation.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans le domaine de la transplantation, la micro-biologie, l'auto-immunité et le contrôle de qualité.

Diaxonhit est le leader en France des tests du HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le monitoring de ces transplantations. Ces tests de diagnostic sont distribués en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific.

La Société distribue également des tests d'immuno-analyse pour des partenaires européens et américains et vend son test propriétaire, Tétanos Quick Test ® (ci-après « **TQS** »), test rapide utilisé en service d'urgence pour l'évaluation de la protection immunitaire des patients contre le tétanos. TQS est produit par Gamma, la filiale belge de Diaxonhit.

En complément de la commercialisation de kits et réactifs, Diaxonhit met généralement à disposition de ses clients les équipements nécessaires pour effectuer les tests. La Société peut également vendre ou louer ces équipements à ses clients, auquel cas les kits et réactifs sont vendus à un prix moins élevé. Dans le cadre de la mise à disposition, la Société loue les équipements nécessaires. Diaxonhit assure également le service après-vente d'une importante base d'automates, en particulier des équipements développés par Luminex et installés dans les laboratoires hospitaliers, les centres de transfusion sanguine (EFS) et les laboratoires d'analyses privés de biologie médicale.

Récemment, Diaxonhit a acquis une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'Allomap, un test moléculaire pour faciliter le suivi des greffés cardiaques développé par la Société californienne XdX qui le commercialise actuellement aux Etats-Unis. La réalisation même du test sera effectuée dans un laboratoire centralisé situé au sein de l'hôpital Saint-Louis à Paris et vers lequel seront envoyés les échantillons sanguins des patients. Le lancement d'Allomap interviendra au cours de l'année 2014.

### **Savoir-faire et plateformes technologiques**

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter des processus biologiques génomiques qui jouent un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme moléculaire de découverte de diagnostics innovants et de nouveaux médicaments.

La Société utilise ainsi des biopuces dont le contenu est propriétaire et qui sont intégrées à sa plateforme de découverte. Celle-ci, combinée au savoir-faire de Diaxonhit pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies (difficilement détectables au moyen d'autres technologies) permet d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et de nouveaux biomarqueurs.

Par ailleurs, une activité de développement protéomique est mise en œuvre à travers une plateforme technique permettant l'identification de protéines d'intérêt jusqu'à leur sélection et utilisation dans un test de diagnostic. Cette plateforme permet l'identification de protéines bactériennes, le clonage des gènes d'intérêt, la production, la purification et l'évaluation des protéines identifiées.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme génomique et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des biopuces, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

### **Développement et portefeuille de produits**

Diaxonhit possède une solide expertise dans le développement de tests de diagnostic in vitro depuis l'étape de définition des futurs produits jusqu'à leur industrialisation et enregistrement réglementaire. La Société exploite également son savoir-faire et sa propriété intellectuelle dans le domaine thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des cancers et des maladies infectieuses et, d'autre part, dans le cadre de consortium et d'accords de collaboration avec des laboratoires pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des instituts de recherche comme Allergan, Boehringer Ingelheim, Erytech et l'Institut Gustave Roussy. Ces développements sont réalisés à l'aide de la plateforme propriétaire de la société, ou avec d'autres technologies développées par des tiers.

Dans le cadre de ces développements, la Société a une politique active de gestion de sa propriété industrielle, et dépose des brevets couvrant spécifiquement ses tests et leur signature.

A ce jour, Diaxonhit développe principalement les diagnostics suivants :

- EHT Dx15, un test tissulaire pour le cancer de la thyroïde, également développé en propre. L'objectif de ce test est de permettre d'identifier le caractère malin ou bénin d'un nodule thyroïdien indéterminé, à partir d'un échantillon prélevé par cytoponction à l'aiguille fine. Après avoir validé auprès des experts le besoin clinique et le positionnement du test, une étude pilote de faisabilité a été conclue avec succès. L'étude d'identification de la signature est en cours ;
- BJI Inoplex, un test pour la détection sérologique des infections à staphylocoques chez des porteurs de prothèse de hanche ou de genou. La première génération de ce test a déjà obtenu le marquage CE. Une deuxième génération, incluant une couverture plus large des organismes infectieux ciblés, est en cours de développement dans le cadre d'une étude clinique de validation.

Dans le domaine thérapeutique, Diaxonhit poursuit ses travaux en collaboration avec Allergan, moyennant une rémunération annuelle fixe à laquelle s'ajoute la facturation de prestations spécifiques. Diaxonhit et Allergan ont d'ores et déjà convenu que cette collaboration s'achèverait fin 2014, Allergan concentrant ses efforts de développement sur les molécules déjà issues de ces travaux. Diaxonhit restera cependant éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées.

## **1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice 2013 ont été les suivants :

### **Information par Allergan de la décision de Bristol-Myers Squibb d'arrêter le développement de l'EHT/AGN 0001**

Le 6 février 2013, BristolMyers Squibb (BMS) a notifié sa décision de ne pas poursuivre ses travaux de développement de l'EHT/AGN 0001, une molécule issue de la collaboration avec Allergan dans le traitement de la douleur neuropathique, et de rendre ce programme à Allergan. Les raisons de cette décision n'ont pas été communiquées à la Société.

Pour la Société, cet épisode périphérique n'a aucune incidence sur les fondamentaux du Groupe, en particulier il n'aura pas d'impact sur son chiffre d'affaires récurrent et sur son activité principale dans le diagnostic. Ce type d'aléa propre à toute R&D thérapeutique ne remet pas en cause la longue collaboration scientifique avec Allergan, notamment la poursuite des projets de développement en cours.

## **Commercialisation en Europe du test AlloMap® de la société XDx Inc. dans la transplantation cardiaque après finalisation d'un accord de licence exclusif**

Le 20 juin 2013, le Groupe Diaxonhit et XDx Inc, une société américaine de diagnostics moléculaires spécialisée dans le développement de tests non invasifs dans les domaines de la transplantation et des maladies auto-immunes, ont signé un accord exclusif de licence et de commercialisation pour la vente et la réalisation du test d'expression moléculaire AlloMap® en Europe.

Les actionnaires de Diaxonhit ont approuvé l'émission de bons de souscription d'actions en faveur de XDx au cours de l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 20 Juin 2013, finalisant ainsi la dernière étape nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'accord.

Diaxonhit commercialisera de façon exclusive AlloMap en Europe par l'intermédiaire de sa filiale InGen, leader en France pour la commercialisation de tests liés à la transplantation et à l'histocompatibilité.

En Europe, le test AlloMap sera effectué de façon centralisée par le laboratoire « Jean Dausset », un laboratoire de référence dirigé par le Professeur Dominique Charron, un scientifique de premier plan dans le domaine de l'histocompatibilité et de l'immunogénétique. Ce laboratoire appartient à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et est situé au sein de l'hôpital Saint-Louis à Paris. Tous les prélèvements sanguins effectués sur les greffés cardiaques européens seront envoyés au laboratoire « Jean Dausset » où le test sera réalisé. Le laboratoire délivrera le résultat du test directement aux médecins prescripteurs.

Pour les patients européens, AlloMap devrait être disponible en 2014 dans certains pays.

## **Diaxonhit signe un contrat de recherche avec Boehringer Ingelheim pour la découverte de nouveaux épitopes dans le cancer**

Le 3 septembre 2013, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de services de recherche avec Boehringer Ingelheim pour la découverte et la caractérisation de nouveaux variants d'épissage qui auraient le potentiel d'être des cibles thérapeutiques en oncologie. Dans le cadre de cet accord, Boehringer Ingelheim a également pris une option pour acquérir les droits de recherche, développement et commercialisation de produits thérapeutiques visant les cibles qui auront été identifiées grâce à la plateforme de découverte SpliceArray™ brevetée par Diaxonhit. Boehringer Ingelheim continue ainsi à faire croître son portefeuille de programmes de recherche et développement de médicaments innovants dans le domaine du cancer.

Diaxonhit utilisera son expertise et sa plate-forme de découverte de cibles pour identifier les variants d'épissage qui sont exprimés dans les tissus cancéreux grâce à sa technologie SpliceArray qui couvre l'intégralité du génome humain. Ces variants seront analysés à l'aide d'une méthode originale, développée pour rapidement identifier et caractériser de nouveaux épitopes qui seraient susceptibles de constituer des cibles appropriées pour le développement d'anticancéreux à base d'anticorps.

Les détails financiers de l'accord n'ont pas été communiqués.

## **Diaxonhit renforce son offre dans le domaine du contrôle qualité des laboratoires d'analyse biologique**

Le 25 septembre 2013, la Société a annoncé renforcer son offre dans le domaine du contrôle qualité des laboratoires d'analyse biologique grâce à la signature par sa filiale de commercialisation InGen, d'un accord exclusif pour la France avec la société belge CODASY, spécialiste des logiciels à destination des laboratoires d'analyse biologique privés et publics.

Actuellement en discussion au Parlement, la réforme de la biologie médicale impose déjà à l'ensemble des laboratoires de nouvelles exigences réglementaires en termes de qualité des analyses. En particulier, les laboratoires de biologie médicale devront obtenir l'accréditation ISO-15189 pour pouvoir opérer avec les qualifications requises par les normes de qualité.

L'obtention et le maintien de cette accréditation nécessitent l'utilisation au quotidien de contrôles de qualité indépendants pour valider les résultats d'analyses biologiques réalisées chaque jour en France dans près de 2.000 laboratoires. La mise en œuvre de ces contrôles est complexe, et les laboratoires ne disposent pas nécessairement de l'expertise et des ressources nécessaires. De nombreux établissements sont donc à la recherche de solutions simplifiant la mise en œuvre et la gestion des contrôles qualités, tout en limitant le nombre d'intervenants nécessaires.

La Société propose déjà une offre de tests et réactifs de contrôles aux laboratoires de biologie médicale en France en commercialisant des produits de partenaires dans le domaine des infections virales et bactériennes, de l'immunoanalyse, de la toxicologie et des tests d'urgence. Fort de ce nouveau partenariat exclusif avec CODASY qui lui permet de mettre en œuvre le logiciel QC Connect, Diaxonhit dispose désormais d'une offre intégrée à destination des laboratoires d'analyse médicale pour la mise en œuvre et la gestion de la qualité. QC Connect permet de suivre quotidiennement et de façon intégrée les contrôles de qualité effectués sur les automates d'analyse, de mesurer les écarts par rapport aux standards attendus, d'alerter les opérateurs en cas d'anomalie et de fournir les documents réglementaires relatifs aux contrôles et au suivi. Avec l'intégration de ce nouveau logiciel à son offre de tests de contrôle, Diaxonhit permet aux laboratoires de respecter plus facilement les exigences liées à leur qualification ISO-15189 en faisant appel à un seul fournisseur pour couvrir l'ensemble de leurs besoins.

Le chiffre d'affaires de la Société dans le domaine du contrôle de qualité, qui représentaient 4% de ses ventes totales, a augmenté de plus de 14% en 2012. Le premier semestre 2013 confirme cette tendance avec une croissance de 17% par rapport au premier semestre 2012. Avec cette nouvelle offre intégrée, Diaxonhit répond encore mieux aux attentes de ses clients, et compte ainsi accélérer sa pénétration sur ce secteur très porteur.

## **Diaxonhit signe un accord de partenariat exclusif avec le groupe japonais TOSOH pour la commercialisation d'automates d'immunoanalyse**

Le 16 octobre 2013, la Société a annoncé le renforcement son offre dans le domaine de l'immunoanalyse pour les laboratoires d'analyse biologique grâce à la signature par sa filiale de commercialisation InGen, d'un accord de partenariat avec le groupe Japonais Tosoh Europe NV pour la commercialisation d'automates d'immunoanalyse en France métropolitaine et dans les Dom-Tom. Diaxonhit est déjà actif sur le secteur de l'immunoanalyse qui représentait environ 12% de son chiffre d'affaires au 30 juin 2013.

Avec cet accord, le Groupe va pouvoir proposer aux laboratoires d'analyse biologique deux systèmes automatisés de haute performance produits par Tosoh, les AIA360 et AIA900. Ces automates aux cadences élevées, respectivement de 36 et 90 tests/heure, proposent un choix de 44 paramètres différents avec une fiabilité de fonctionnement reconnue. La capacité de ces équipements à faciliter l'obtention et le maintien des accréditations qualité est également un atout majeur.

En France, avec la forte concentration des laboratoires d'analyse médicale privés lié à la réforme en cours de la biologie médicale, le marché s'oriente vers la mise en œuvre de plateformes centralisées de tests au sein desquels la demande en automates de haute performance, à la fois en termes de cadence, de paramètres et de qualité, est forte. La nouvelle offre de Diaxonhit s'inscrit directement dans ce contexte.

En étroite collaboration avec les équipes de Tosoh Bioscience France, Diaxonhit apporte à ce partenariat son savoir-faire en immunoanalyse auprès des biologistes hospitaliers, tels que ceux de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et de Marseille et ceux du secteur privé. Cet accord permet aux deux sociétés de leur apporter des solutions personnalisées répondant encore mieux aux évolutions actuelles du métier de la biologie médicale.

#### **Diaxonhit réoriente sa R&D et poursuit son recentrage vers le diagnostic de spécialités**

Le 23 décembre 2013, la Société redéfinit ses programmes de recherche et développement et de commercialisation de produits propriétaires dans le cadre de sa stratégie de concentration sur le domaine du diagnostic et d'atteinte de l'équilibre financier.

Depuis 2002, Diaxonhit collabore avec le laboratoire pharmaceutique Allergan dans le cadre de l'identification de cibles et de la synthèse initiale de molécules thérapeutiques dans le domaine des maladies neurodégénératives, de la douleur et de l'ophtalmologie. Cette collaboration très fructueuse, renouvelée cinq fois en 12 ans, a été un véritable succès.

Après avoir caractérisé plusieurs dizaines de cibles biologiques pertinentes, Diaxonhit a ainsi livré plusieurs familles de molécules dont Allergan complète le développement pré-clinique avant d'en assurer les essais cliniques et la commercialisation.

Sur la base de ce portefeuille prometteur, les deux partenaires ont décidé de ne plus lancer de nouveaux programmes de recherche, et d'exploiter au mieux les molécules existantes. Pour Diaxonhit, la collaboration s'achèvera donc progressivement au cours de l'année 2014, Allergan finançant les derniers travaux pour un montant total de 2,5 millions de dollars. Pour les années à venir, Allergan poursuivra seule le développement des molécules.

Conformément aux termes du contrat de collaboration, Diaxonhit restera cependant éligible à recevoir Des paiements forfaitaires liés au franchissement de certaines étapes de développement, et des redevances liées aux ventes si les produits sont commercialisés.

Le programme AclarusDx mené par Diaxonhit depuis 2011 dans la maladie d'Alzheimer ne sera pas poursuivi en 2014. Les coûts nécessaires à la poursuite de ce programme s'avèrent trop élevés face à un potentiel d'adoption très incertain dans le contexte actuel de la maladie.

Au cours de l'année 2013, de nouveaux échecs de développement de traitements de la maladie d'Alzheimer (100 échecs au cours des 13 dernières années) ont amené l'industrie pharmaceutique à se désengager un peu plus de cette indication. Le relais est ainsi repassé aux équipes de recherche universitaire afin de mieux comprendre l'origine et la physiopathologie de cette maladie sur laquelle les connaissances actuelles semblent totalement insuffisantes.

Dans ce cadre toujours caractérisé par l'absence de traitement thérapeutique, l'adoption par le corps médical d'un nouveau test venant en complément des tests existants nécessite un rapport performance/coût élevé. Avec AclarusDx, Diaxonhit n'a pas réussi à atteindre la performance nécessaire pour justifier le coût de plusieurs centaines d'euros au minimum d'un tel test moléculaire. Dans l'environnement actuel de la maladie d'Alzheimer, les investissements encore exigés en terme de développement et ceux nécessaires au lancement commercial apparaissent aujourd'hui excessifs par rapport au potentiel d'adoption de ce test, et amènent la société à arrêter ce développement pour se concentrer sur ses programmes les plus prometteurs et Dx15 en particulier.

Dx15 est un test de diagnostic tissulaire pour le cancer de la thyroïde, dont l'objectif est de permettre d'identifier à partir d'un échantillon prélevé par cytoponction à l'aiguille fine, le caractère bénin ou malin d'un nodule thyroïdien lorsque son analyse cytopathologique s'est avérée indéterminée. Après avoir validé auprès des experts le besoin clinique et le positionnement du test, une étude pilote de faisabilité a été conclue avec succès en 2012.

L'étude d'identification de la signature définitive du test avait été lancée au cours de l'année 2013. Réalisée par l'équipe de développement de Diaxonhit, elle a permis d'identifier des marqueurs caractéristiques du statut malin ou bénin d'échantillons prélevés dans une cohorte de 60 patients présentant des nodules thyroïdiens dont l'analyse cytopathologique était indéterminée. Sur cette base, la société a mis au point une signature transcriptomique présentant une très bonne performance et permettant de différentier nettement Dx15 des tests de ses concurrents américains.

La troisième et dernière étape de développement du test va maintenant consister à réaliser une étude de validation de la performance de la signature identifiée. Dans le cadre de la mise en place de cette étude, une communication plus détaillée sera prochainement consacrée à Dx15.

Dans le cadre d'une revue stratégique de ses activités de R&D entreprise à la suite de l'intégration réussie de la société InGen BioSciences acquise en décembre 2012, Diaxonhit a décidé de recentrer l'ensemble de ses efforts humains et financiers sur son nouveau cœur de métier, le diagnostic de spécialités.

Avec la fin du programme Allergan, l'activité de recherche est restructurée avec un arrêt des investissements et une réduction des ressources allouées à l'activité thérapeutique.

Les futurs investissements en R&D et en commercialisation cibleront désormais intégralement le domaine diagnostic dans lequel les efforts seront concentrés sur les programmes les plus prometteurs dans les domaines suivants :

- La transplantation avec l'accord de licence exclusive pour la commercialisation en Europe du test d'expression moléculaire Allomap®, dont le lancement commercial est prévu en 2014 ;
- Les maladies infectieuses avec Inoplex, un test pour la détection sérologique des infections chez les porteurs de prothèses, qui fait actuellement l'objet d'une étude clinique de validation préalable à son lancement ;
- Le cancer avec Dx15, un test tissulaire pour le cancer de la thyroïde, pour lequel l'identification de la signature vient d'être réalisée avec des résultats prometteurs et sera suivie d'une étude de validation qui sera lancée au premier semestre 2014.

La réallocation des ressources dont dispose le Groupe Diaxonhit sur le cœur de métier, associée à La réorganisation des équipes de R&D, va lui permettre de se concentrer sur le développement des programmes les plus opérationnels tout en maintenant l'objectif d'atteinte de l'équilibre financier.

### 1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

#### Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Les comptes consolidés comprennent par intégration globale les comptes de la Société et ceux de ses Filiales.

Le 14 décembre 2012, la Société a acquis 100% des actions de la société InGen BioSciences, société anonyme de droit français à directoire et Conseil de surveillance au capital social de 965.472 euros, immatriculée depuis le 22 mai 2003 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 440 153 237. Initialement créée sous le nom d'ABAG, la société a été renommée InGen BioSciences en 2008.

Afin de renforcer les synergies entre les activités et les équipes des deux sociétés et dans une optique de simplification de l'organigramme du Groupe, Diaxonhit, en sa qualité d'actionnaire unique, a procédé le 29 novembre 2013 à la dissolution sans liquidation d'InGen BioSciences emportant transmission universelle de son patrimoine à la Société. Cette opération a été réalisée juridiquement le 31 décembre 2013 à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Les états financiers de la Société comprennent donc les éléments de la société InGen BioSciences.

#### Compte de résultat consolidé

<i>En million d'euros</i>	<b>2013</b> <i>consolidés</i>	<b>2012 <sup>(1)</sup></b> <i>consolidés</i>	<b>2012 <sup>(2)</sup></b> <i>pro forma</i>
<b>Revenus consolidés</b>	<b>31,2</b>	<b>5,4</b>	<b>28,6</b>
Achats de marchandises	(16,2)	(0,4)	(14,2)
Dépenses de recherche et développement	(7,3)	(7,0)	(8,0)
Frais marketing et commerciaux <sup>(3)</sup>	(7,9)	(0,9)	(7,7)
Frais généraux et administratifs	(6,5)	(3,5)	(6,1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(7,3)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(6,2)</b>
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	(0,3)	(0,1)	(0,3)
Dotations aux amort. des actifs incorporels réévalués liés à l'acquisition d' InGen BioSciences	(1,3)	0	(1,3)
<b>Résultat net hors amortissements liés à l'acquisition d'InGen BioSciences</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(4,6)</b>
Niveau de trésorerie au 31 décembre	5,7	9,8	

(1) incluant les comptes d'InGen BioSciences intégrés au périmètre depuis le 14 décembre 2012

(2) Pro forma : comptes retraités pour refléter l'acquisition d'InGen BioSciences comme si elle avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2012

(3) incluant la dotation aux amortissements d'actifs incorporels réévalués liés à l'acquisition d' InGen BioSciences pour -1.340 milliers d'euros en 2013

## **Croissance des ventes de produits de diagnostic *in vitro* : +11%**

En consolidé, les revenus au 31 décembre 2013 s'établissent à 31,2 M€ contre 5,4 M€ en 2012. En *pro forma*, ce chiffre représente une hausse de 9%, illustrant la forte dynamique des ventes de diagnostic *in vitro* qui s'établissent à 26,3 millions d'euros, en progression de 11% par rapport à 2012 (23,8 millions d'euros). Comme annoncé précédemment, cette croissance provient du renforcement de Diaxonhit dans la transplantation avec une progression de 15% des ventes de tests HLA, et du développement du marché du contrôle de qualité dans lequel les ventes ont augmenté de plus de 14% par rapport à 2012.

Dans un marché globalement stable, cette performance confirme à la fois le choix du diagnostic de spécialités et l'innovation apportée par les nouveaux produits.

## **Résultat opérationnel en amélioration hors amortissements liés à l'acquisition d'IBS**

L'intégration d'IBS dans le périmètre de Diaxonhit a sensiblement modifié la structure de charges opérationnelles du Groupe.

Lors de l'acquisition d'IBS le 14 décembre 2012, un écart d'acquisition de 16,9 millions d'euros avait été enregistré dans les comptes du Groupe. Au cours de l'exercice 2013, certains actifs d'IBS ont été réévalués à leur date d'acquisition : des actifs commerciaux pour 12,9 millions d'euros et des actifs R&D pour 1,0 million d'euros. En conséquence, l'écart d'acquisition a été ramené à 3,1 millions d'euros.

Les actifs commerciaux font l'objet d'un amortissement sur 10 ans, soit 1,3 million d'euros au 31 décembre 2013 qui ont été inclus dans les frais marketing et commerciaux. Les actifs de R&D seront également amortis sur 10 ans, lorsque les produits développés seront commercialisés. L'écart d'acquisition restant fait aussi l'objet d'un amortissement sur 10 ans qui vient en déduction du résultat opérationnel et représente une charge de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013.

Dans ce contexte :

- les coûts d'achat de marchandises s'établissent à 16,2 millions d'euros correspondant à l'activité des ventes de diagnostic *in vitro* ;
- les dépenses de R&D ont été maîtrisées sur l'exercice, représentant un montant de 7,4 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros dans les comptes *pro forma* 2012 ;
- les frais marketing et commerciaux s'établissent à 7,9 millions d'euros, intégrant la dotation aux amortissements des actifs incorporels pour 1,3 millions d'euros. Ces frais sont en hausse par rapport aux comptes *pro forma* 2012 reflétant l'accroissement de l'activité commerciale ;
- Les frais généraux et administratifs sont en légère progression par rapport aux comptes *pro forma* 2012. Ils intègrent des charges non récurrentes liées à l'intégration d'InGen BioSciences et à l'achat de la licence Allomap.

Au total, le résultat opérationnel est en léger recul au 31 décembre 2013, et s'établit à une perte de 6,8 millions d'euros. Toutefois, hors amortissements liés à l'acquisition d'InGen BioSciences, il est en amélioration de 16%.

Compte tenu principalement de l'amortissement de l'écart d'acquisition résiduel d'InGen BioSciences et du crédit d'impôt recherche pour un montant de 1,1 million d'euros, le résultat net s'établit à - 6 millions d'euros en repli limité. Hors amortissements liés à l'acquisition d'IBS, il est en amélioration de 23%.

### **Situation financières**

La situation de bilan du Groupe est saine, caractérisée par 19,6 millions d'euros de capitaux propres, une dette financière de 2,2 millions d'euros et une trésorerie de 5,7 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2013, l'évolution de la trésorerie du Groupe intègre les éléments suivants :

- les financements reçus pour un total net de 1,8 million d'euros provenant principalement d'augmentations de capital liées aux tirages PACEO et à la loi TEPA ;
- une consommation de trésorerie opérationnelle pour un total de 4,9 millions d'euros ;
- une augmentation du besoin en fond de roulement, principalement liée à l'accroissement de l'activité commerciale au cours de l'année.

Le Groupe dispose d'une trésorerie et d'un accès à des financements suffisants pour poursuivre son développement au-delà des douze prochains mois.

### **Résultats économiques et financiers de Diaxonhit SA**

Au cours de l'exercice 2013, Diaxonhit SA a réalisé un chiffre d'affaires net de 4.157 milliers d'euros contre 4.375 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 6.546 milliers d'euros contre une perte de 6.464 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2013 s'est élevée à 4.985 milliers d'euros contre une perte de 5.641 milliers d'euros pour l'exercice 2012.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 4.985 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2013, s'élèverait désormais à - 94.461 milliers d'euros.

#### **1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe consacre désormais entièrement ses activités R&D au développement de tests diagnostiques, fort de son expertise en génomique, avec sa technologie brevetée GWSA, et en protéomique.

Aujourd'hui, deux produits propriétaires sont en développement :

- BJI Inoplex, le premier test protéomique permettant de détecter par une simple prise de sang les infections de prothèses articulaires. Son étude de validation devrait s'achever au second semestre 2014 pour un marquage CE prévu en fin d'année et suivi de sa commercialisation, conformément au plan annoncé ;

- Dx15, un test moléculaire permettant d'identifier le caractère bénin ou malin de kystes de la thyroïde. Une signature performante a été identifiée pour répondre à un fort besoin médical ; en France, plus de 7.000 ablations inutiles de la thyroïde sont pratiquées chaque année alors que le nodule était bénin. Cette signature sera confirmée par une étude de validation en vue de son marquage CE et de sa commercialisation prévue en 2016.

### **Organisation**

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostique en charge de la découverte de nouveaux biomarqueurs en propre ou dans le cadre de collaborations, à l'aide de la plateforme GWSA de la Société pour l'expression génomique et des plateformes standards en protéomique, de la validation de nouvelles signatures diagnostiques, du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques IVD approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et biostatistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises médicales et réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés.

La mise en œuvre de la plateforme propriétaire GWSA de Diaxonhit est réalisée au sein du Laboratoire de Génomique de la Société ou l'ARN des échantillons de tissus est analysé avec les biopuces GWSA. L'évolution de la plateforme est assurée par les biologistes et les bioinformaticiens de la Société. Les autres plateformes sont mises en œuvre au sein du Laboratoire de Protéomique qui était précédemment installé à Chilly-Mazarin dans les anciens locaux d'InGen BioSciences.

L'activité thérapeutique dans le cadre de laquelle sont menées les collaborations avec des sociétés pharmaceutiques regroupe des collaborateurs qui travaillent à la fois en biologie moléculaire et en chimie médicinale, toutes les études de pharmacologie *in vivo* étant sous-traitées à des tiers. Avec la fin des activités thérapeutiques, cette équipe a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle certains collaborateurs, dont le savoir-faire était exclusivement applicable au développement thérapeutique, ont quitté l'entreprise, les autres étant réorientés vers l'activité diagnostique.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et de développement soient réalisées selon les critères exigés pour des produits pharmaceutiques et diagnostiques.

Au 31 décembre 2013, la Société emploie 32 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et deux aux Etats-Unis.

### **Activité au cours de l'exercice**

Dans le domaine du diagnostic :

- BJI Inoplex (diagnostic infections de prothèses) :
  - Etude clinique de validation.
- EHT Dx15 (diagnostic cancer de la thyroïde) :
  - Résultats positifs d'une étude pilote de concept ;
  - Finalisation de l'étude de développement de la signature du test en Décembre 2013.
- Collaborations :
  - Poursuite des travaux dans le cadre du consortium Responsify

- Poursuite des travaux dans le cadre du consortium TEDAC

Dans le domaine thérapeutique :

- Collaboration avec Allergan :
  - Poursuite des projets en cours sur de nouveaux composés thérapeutiques ;
  - Mise en œuvre des dernières étapes avant la fin du projet au cours de l'année 2014.
- Collaboration avec Boeringher-Ingelheim :
  - Poursuite de la collaboration pour l'identification de cibles thérapeutiques dans le domaine du cancer.

Plateforme GWSA :

- Finalisation et validation de la gamme des biopuces GWSA et addition d'une nouvelle puce adaptée à une nouvelle espèce animale utilisée en développement préclinique ;
- Actualisation du contenu de la puce GWSA pour l'espèce humaine (GWSA V2) ;
- Transfert sur une nouvelle plateforme technologique du contenu de la puce GWSA ;
- Définition d'une nouvelle biopuce de développement de diagnostics moléculaires.

## 1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La Société est également soumise à la réglementation relative aux Organismes Génétiquement Modifiés (ci-après « **OGM** ») et à l'expérimentation animale qui imposent, respectivement l'obtention d'un agrément pour l'utilisation des OGM, délivré par le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et pour la manipulation des animaux celui délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (« **DDPP** »). La Société est également soumise à la réglementation relative aux activités de conservation et de préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain et a obtenu l'agrément nécessaire des services concernés. Ces agréments imposent des prescriptions techniques définissant notamment les mesures de confinement nécessaires à la protection des salariés, de la santé publique et de l'environnement et les moyens d'intervention en cas de sinistre.

La Société a exclusivement une activité de recherche et développement en laboratoire et non de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

La filiale InGen doit être considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« **DEEE** ») dans ce sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, InGen a passé en 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum. Dans le cadre de ces activités de distribution et de vérification de la compatibilité des réactifs qu'elle distribue avec les automates spécifiques également distribués, elle gère l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques via des prestataires habilités.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques, et de façon dûment habilitée des animaux de laboratoire à des fins d'obtention d'échantillons biologiques qui sont éliminés selon des procédures très classiques mises en œuvre par la Société, et bien maîtrisées ainsi que des OGM pour ses activités de recherche, d'essais précliniques et cliniques, de développement et de production mettant en œuvre des petits volumes (inférieur à 5 litres) maintenus dans un environnement confiné. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Au cours de l'année 2013, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur au 31 décembre 2013.

## **1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

### **Risque de change**

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels.

Depuis l'acquisition d'InGen BioSciences, les revenus de Diaxonhit sont essentiellement réalisés par sa filiale de commercialisation InGen avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollar US et liés à la collaboration avec Allergan représentant désormais moins de 20% du total des ventes. A l'inverse, même si les dépenses opérationnelles sont toujours réalisées en euros, l'essentiel des dépenses de la Société correspond aux achats des tests et équipements commercialisés et sont principalement libellés en dollar US. Ainsi, même après compensation avec les revenus reçus en dollar US, Diaxonhit est structurellement acheteur de dollar US.

Sur l'exercice 2013, la Société a mis en œuvre une politique active d'options de change de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont essentiellement de trois natures :

- les termes accumulateurs européens quotidiens ;
- les tunnels de change asymétrique ;
- les achats à terme.

Ces instruments ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures. Sur ces éléments nous vous invitons à vous reporter respectivement aux notes 26 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses études cliniques et ses développements.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir systématiquement les paiements reçus en dollar US pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains de ses fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2013, environ 27% de la trésorerie de la Société était en euros et le reste en dollars US.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels de la filiale américaine du groupe. Cet impact concerne particulièrement la conversion des créances rattachées aux participations.

#### **Risque de taux**

Après remboursement en 2011 de l'intégralité des obligations convertibles émises en 2006, Diaxonhit n'avait plus de dette financière à long terme. A la suite de l'acquisition d'Ingen BioSciences le 14 décembre 2012, cette dette à long terme s'élève désormais à environ 1.547 milliers d'euros, hors crédit-bail. Cette dette est constituée d'un certain nombre d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers avec des taux fixes pour chaque emprunt.

S'agissant des placements financiers, le risque de taux sur les actifs financiers détenus par la Société est faible dans la mesure où la Société n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale, BNP Paribas, HSBC et la Banque Populaire pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois et sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif.

#### **Risque sur actions ou participation**

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Exonhit Therapeutics Inc. qui est entièrement provisionnée.

Depuis le 14 décembre 2012, Diaxonhit détient également une participation dans sa filiale française Ingen BioSciences SA. La Société n'anticipe pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs.

Depuis le 31 décembre 2013, à la suite de l'absorption de filiale Ingen BioSciences SA réalisée sous forme de dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine, la Société détient désormais une participation directe dans les deux anciennes filiales d'Ingen BioSciences SA.

Ainsi la Société détient une participation dans sa filiale de commercialisation InGen SA. La Société n'anticipe pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Diaxonhit ne détient d'action ou de participation dans aucune autre société tierce.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 5.693 milliers d'euros et l'endettement financier net du Groupe s'élève à 2.523 milliers d'euros.

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>Dont à Moins d'un an</b>
Dettes financières	2.171	648
Avances remboursables	999	70
Trésorerie	-5.693	-5.693
<b>Endettement financier net</b>	<b>-2.523</b>	<b>-4.975</b>

En complément de la trésorerie nette mentionnée ci-dessus, le Groupe dispose d'une ligne de financement sous forme d'un PACEO conclu avec la Société Générale, tel que décrit ci-dessus, dont le montant total susceptible d'être levé à l'initiative de la Société, ajouté à la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2013, lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois.

La trésorerie disponible du Groupe est investie principalement en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas et du CIC.

A la suite de la décision par Diaxonhit et Allergan de mettre fin progressivement à leur collaboration au cours de l'année 2014, la Société a entrepris d'accélérer la concentration de sa R&D sur le diagnostic en restructurant ses opérations scientifiques. Au-delà d'une meilleure efficacité, l'objectif de cette restructuration est d'adapter l'effort de R&D aux moyens budgétaires du Groupe.

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour effectuer le démarrage de la commercialisation de ses produits propriétaires, mener à bien les processus réglementaires permettant d'obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ces produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation ou de prise de licence de produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd'hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance de ses tests diagnostiques ;

- l'étendue et les résultats de ses essais cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les essais cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ;
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies et de produits déjà brevetés, et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire annuler des programmes de recherche et développement ;
- procéder à des restructurations de son activité pour réduire ses dépenses opérationnelles ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer aux droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ;
- céder certains droits de commercialisation.

## **1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **Evolution prévisible**

La Société étant engagée dans des activités commerciales faisant l'objet de contrats à long terme (appels d'offres hospitaliers, contrats de distribution, etc) et des projets de recherche et développement qui se déroulent sur plusieurs trimestres, le développement de Diaxonhit s'inscrit dans la continuité des réalisations passées. Au 31 décembre 2013, Diaxonhit dispose ainsi, grâce notamment au programme PACEO, d'une visibilité supérieure à 12 mois sur sa trésorerie sur la base de son plan opérationnel actuel.

A court terme, la majorité des produits de Diaxonhit sera générée par l'activité de commercialisation pour compte de tiers de produits de diagnostic *in vitro* par sa filiale InGen et, dans une moindre mesure, par la collaboration avec Allergan qui s'achèvera progressivement au cours de l'année 2014. A moyen et long terme, la croissance de ces produits d'exploitation proviendra des revenus issus des ventes de produits diagnostiques propriétaires, du développement du portefeuille commercial à travers de nouveaux accords de licence ou de distribution et d'opérations de croissance externe portant sur des sociétés de diagnostic *in vitro* déjà en phase de commercialisation.

Au niveau des charges, le poste de dépense le plus important correspond aux achats de produits de diagnostic *in vitro* réalisés auprès de tiers dans le cadre des activités de distribution. Ces charges varieront en fonction de l'ampleur de l'activité commerciale et en fonction du taux de change entre l'euro et le dollar US, la plupart des achats étant effectués dans cette devise. A moyen terme, lorsque commencera la commercialisation des produits propriétaires, leurs coûts de fabrication viendront s'ajouter à ce poste de dépenses. Par ailleurs, la majorité des charges opérationnelles internes reste liée aux efforts de recherche et développement de la Société pour servir ses collaborations et pour développer ses propres produits, essentiellement dans le diagnostic de spécialité. Les coûts d'études cliniques demeurent importants, en particulier dans le cadre du développement, de l'enregistrement réglementaire et de l'adoption des tests de diagnostic. A plus long terme, le niveau de ces dépenses internes dépendra du nombre de programmes menés en parallèle par la Société ainsi que du nombre et de l'ampleur des études cliniques nécessaires.

Les dépenses de marketing et de ventes qui, aujourd'hui, correspondent essentiellement aux activités commerciales de la filiale InGen, varieront aussi en fonction de l'ampleur de l'activité commerciale. A moyen terme, elles devraient s'inscrire en hausse en raison des efforts de la Société pour positionner et promouvoir ses produits diagnostiques propriétaires et, plus particulièrement, initier la commercialisation du test BJI Inoplex pour les infections liées aux prothèses ostéo-articulaires, et celle du test Allomap pour le suivi des greffés cardiaques.

Les frais généraux futurs devraient rester à des niveaux équivalents, mais ils pourront augmenter en fonction des charges de conseil et des frais engagés en vue de l'identification d'une cible et d'opération de croissance externe dans le domaine du diagnostic.

A court terme, la Société devrait continuer à enregistrer des pertes opérationnelles dont l'ampleur et la durée dépendront des éléments détaillés ci-dessus mais devraient s'inscrire en baisse par rapport aux années précédentes. La Société considère qu'à moyen terme l'accroissement des ventes de ses produits diagnostiques en propre ou en distribution lui permettront d'augmenter le niveau de ses revenus et de pouvoir ainsi atteindre l'équilibre financier.

### **Perspective d'avenir**

2014 devrait être une année dynamique pour le Groupe avec comme objectifs :

- La croissance des ventes, en particulier dans le contrôle de qualité,
- Le lancement d'Allomap,
- La fin de l'étude clinique de validation de BJI Inoplex et son marquage CE,
- Le démarrage de l'étude de validation de Dx15 dans le cancer de la thyroïde,
- La signature de nouveaux partenariats de distribution.

### **1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT**

#### **Diaxonhit signe un accord de distribution avec SAMSUNG Division « Health Medical Equipment » pour la commercialisation de tests de diagnostic délocalisé**

Le 13 janvier 2014, la Société a annoncé le renforcement de son offre dans le domaine de l'immunoanalyse et des tests de proximité (« point of care » ou « POC ») pour les laboratoires d'analyses médicales privés et hospitaliers et les services d'urgence grâce à la signature, par sa filiale de commercialisation InGen, d'un accord de distribution avec le groupe Sud-Coréen SAMSUNG (Département Diagnostic In Vitro de Samsung Electronics France) pour la commercialisation des équipements des types IB10, PT10 et HC10 ainsi que les réactifs associés, en France métropolitaine et dans les Dom-Tom.

Diaxonhit est déjà très présent sur le secteur de l'immunoanalyse et des unités d'urgence avec son test propriétaire Tétanos Quick Stick (« TQS®»), et le système SOFIA de la Société Quidel dont elle assure la distribution. Avec ce nouvel accord, le Groupe va pouvoir proposer aux 800 laboratoires hospitaliers et aux 600 services d'urgence, trois nouveaux instruments novateurs de diagnostic à proximité des patients (diagnostic délocalisé). Ces automates ainsi que leurs consommables spécifiques couvrent les domaines des marqueurs cardiaques (IB10), de la biochimie (PT10) et des formules sanguines (HC10).

**Utilisation du programme d'augmentation de capital par exercice d'options (ci-après le « PACEO ») conclu avec Société Générale**

Dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 14 janvier 2013, Diaxonhit a procédé, depuis la clôture de l'exercice 2013, à l'émission de :

- 500.000 actions nouvelles au prix unitaire de 0,83 euro le 5 février 2014 ; et
- 1.500.000 actions nouvelles au prix unitaire de 0,94 euro le 19 février 2014.

Les fonds ainsi levés ont été affectés au financement de l'activité (BFR).

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la Société n'est intervenu à la date du présent rapport depuis la clôture au 31 décembre 2013.

## CHAPITRE 2 - LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice et à la date de ce rapport.

### 2.1 DIRECTOIRE

Nom, prénom, âge	Fonctions	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat de membre du Directoire <sup>(1)</sup>	Autres fonctions et mandat (au cours des cinq dernières années)
Dr Loïc Maurel (57 ans)	Président du Directoire  Directeur des opérations	28 juillet 2008	2015	Vice-Président de l'association France Biotech  Président du Directoire d'InGen BioSciences (jusqu'en 2013)

Nom, prénom, âge	Fonctions	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat de membre du Directoire <sup>(1)</sup>	Autres fonctions et mandat (au cours des cinq dernières années)
Hervé Duchesne de Lamotte (56 ans)	Membre du Directoire Directeur Administratif et Financier	8 mars 2010	2015	Membre du Conseil d'administration d'InGeN (depuis 2012) Membre du Directoire d'InGen BioSciences (jusqu'en 2013) Membre du Conseil d'administration de France Biotech (jusqu'en 2009)

(1) Le Conseil de surveillance en date du 13 avril 2012 a renouvelé le mandat de membre du Directoire de Loïc Maurel, Hervé Duchesne de Lamotte, Matthew Pando et Isabelle Barber jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et a confié la présidence du Directoire au Dr Loïc Maurel.

#### **D<sup>r</sup> Loïc Maurel, Président du Directoire**

Le D<sup>r</sup> Loïc Maurel (57 ans) est Président du Directoire de Diaxonhit depuis juillet 2008.

Après avoir occupé plusieurs postes de ventes et marketing chez Rhône-Poulenc et Novartis en France, il a rejoint en 1992 le siège de Novartis en Suisse pour prendre la direction marketing au niveau Groupe des franchises cardiovasculaires, maladies métaboliques et affections respiratoires. Il a été, en particulier, à l'origine du lancement mondial de Diovan®, le premier produit de Novartis en termes de ventes aujourd'hui. En 1999, il est devenu Vice-président Marketing et Produits de spécialités de Novartis Canada. Entre 2001 et 2008, il a été Président et CEO de Debiovision Inc., un laboratoire pharmaceutique de produits spécialisés. Le D<sup>r</sup> Loïc Maurel a une grande expérience en marketing, *business development*, cession de produits, essais cliniques, exigences réglementaires et lancements de produits en Amérique du Nord, Europe et Asie. Le D<sup>r</sup> Loïc Maurel a été Président du Conseil d'Administration d'Oncomab GmbH et membre des conseils d'Administration de Avance Pharma Inc. et de l'association BIOQuébec.

D<sup>r</sup> Loïc Maurel est titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université de Bordeaux (1985).

Il est Vice-président de l'association France Biotech.

## ***Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur Administratif et Financier***

Hervé Duchesne de Lamotte (56 ans) est membre du Directoire de Diaxonhit depuis mars 2010.

Il bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale et financière dans des sociétés de gestion à Paris. C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il participe à la création du groupe IDM, société de biotechnologie, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis.

Il deviendra ensuite directeur général France d'IDM à Paris, de 2006 à 2008. Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation. Il a été membre du Conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut ; il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

### **2.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Les membres du Conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

<b>Nom, prénom</b>	<b>Date de début du mandat</b>	<b>Date d'expiration du mandat <sup>(1)</sup></b>	<b>Fonction</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années)</b>
Laurent Condomine	2004 <sup>(2)</sup>	2016	Président du Conseil de surveillance	Président du Conseil de surveillance de Nanobiotix (depuis 2011) Membre du Conseil de surveillance d'InGen BioSciences (jusqu'en 2013) Vice President Business Development and Corporate Strategy de AstraZeneca (UK) (jusqu'en 2008)
Jean-Pierre Hermet	2012 <sup>(3)</sup>	2015	Membre et vice-Président du Conseil de surveillance	Gérant de Joint Parnters for healthcare JPH (depuis décembre 1992) Président du Conseil de surveillance d'InGen BioSciences (jusqu'en 2013) Gérant d'Euromedical Instruments (jusqu'en mars 2013) Président du Directoire d'InGen Biosciences (jusqu'en 2010) Président Directeur Général d'InGeN (jusqu'en 2010) Administrateur d'Hemarina (jusqu'en 2012)

Nom, prénom	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat <sup>(1)</sup>	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années)	
Patrick Langlois	2005 <sup>(4)</sup>	2014	Membre Conseil surveillance	du de	Associé-Gérant de PJL Conseils (depuis 2005) Président du Conseil d'administration des sociétés BioAlliance Pharma et Stallergènes (2012) Administrateur des sociétés Scynexis (depuis 2006) et Newron Spa (depuis 2008) Membre du Conseil de surveillance de Innate Pharma (2010) Administrateur des sociétés Nanobiotix (jusqu'en 2011) et Shire (jusqu'en 2011). Président du Conseil d'administration de la société DrugAbuse Sciences S.A (jusqu'en 2009)
Christophe Jean	2006 <sup>(5)</sup>	2015	Membre Conseil surveillance	du de	Vice-président exécutif Corporate strategy, Business Development, M&A and Alliances du Groupe Ipsen (depuis 2003)
Michel Picot	2004 <sup>(6)</sup>	2016	Membre Conseil surveillance	du de	Président d'Advest SAS (depuis 2005) Administrateur des sociétés Keyyo (depuis 2008), Sigfox (depuis 2010), Holding incubatrice Telecom et mobile (depuis 2011) Holding incubatrice Internet (depuis 2011) et Holding incubatrice Logiciel (depuis 2011) Membre du Conseil de surveillance de la société Amisco NV (depuis 2007) Membre du Conseil de surveillance de la société Telogic (jusqu'en 2014) Membre des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE)
Jean-Jacques de Jaegher	2012 <sup>(7)</sup>	2015	Membre Conseil surveillance	du de	Membre du Conseil de surveillance d'InGen Biosciences (jusqu'en décembre 2013)

(1) La date d'expiration s'entend de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle est appelée à se réunir pour statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

- (2) L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Laurent Condonine membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 28 janvier 2005, Laurent Condonine a été nommé Président du Conseil de surveillance pour la durée du mandat de membre du Conseil. L'assemblée générale mixte du 20 juin 2013 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2016, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- (3) L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 a nommé Jean-Pierre Hermet membre du Conseil de surveillance pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Par une délibération du Conseil du 25 mars 2013, Jean-Pierre Hermet a été nommé vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de Patrick Langlois, pour la durée restante de son mandat.
- (4) L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 septembre 2005 a nommé Patrick Langlois membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 25 avril 2008, Patrick Langlois a été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil. L'assemblée générale mixte du 27 avril 2011 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le 18 mars 2013, Patrick Langlois a notifié au Conseil sa démission de son mandat de vice-Président du Conseil avec effet au 25 mars 2013.
- (5) Christophe Jean a été coopté par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 27 octobre 2006, en remplacement de Jean-Luc Bélingart. L'assemblée générale mixte du 12 avril 2012 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- (6) L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. L'assemblée générale mixte du 20 juin 2013 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2016, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- (7) Jean-Jacques de Jaegher a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Membre du Conseil de surveillance ayant récemment quitté cette fonction lors de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Nom, prénom	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années)
Deborah Smeltzer	2007 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	Membre Conseil surveillance du de	Consultant indépendant (depuis 2009)  Membre du Conseil d'administration de la fondation Andrea's Voice (depuis 2007)  Membre du Conseil d'éducation de The Skagit Symphony (depuis 2013)  Vice-présidente des Opérations et Directeur Financier de Dynavax Technologies Corporation (jusqu'en 2009)

- (1) Deborah Smeltzer a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 27 avril 2007. L'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 juin 2013 a constaté l'arrivée du terme du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Deborah Smeltzer.

**Laurent Condonine, Président du Conseil de surveillance**

Laurent Condonine a travaillé 34 ans dans le secteur pharmaceutique et chimique pour le groupe ICI. Après la scission du Groupe ICI en 1993, donnant naissance à la société Zeneca, il a été Directeur de la stratégie pour le groupe Zeneca avant sa fusion avec la société Astra 1998. De 1999 à 2008, il a occupé le poste de Vice-président du département *Business Development and Corporate Strategy* au sein du groupe AstraZeneca.

Laurent Condomine est Président du Conseil de surveillance de la Société Nanobiotix depuis avril 2011.

Laurent Condomine est titulaire d'une Maîtrise ès Sciences économiques (1969) et diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1969). Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1970).

***Jean-Pierre Hermet, Vice-président et membre du Conseil de surveillance***

Jean-Pierre Hermet est membre du Conseil de Surveillance de Diaxonhit après avoir été Président du Directoire d'InGen Biosciences et Président Directeur Général d'InGen de 2008 à 2010, il a été nommé ensuite Président du Conseil de Surveillance d'InGen Biosciences.

Il est CEO d'EUROMEDICAL Instruments et auteur de plusieurs études publiées par le groupe Les ECHOS-EUROSTAF sur la biologie médicale. Parallèlement, il est membre du bureau de plusieurs associations (Le Lien et l'Alliance contre le développement des bactéries multirésistantes).

Jean-Pierre Hermet a débuté sa carrière dans la pharmacie (Schering-Plough) puis a été nommé rapidement Président Directeur Général de Wyeth Healthcare pour la France. Il occupe des positions de dirigeant successivement chez Jouveinal puis Allergan et devient Président Marketing puis Président Europe d'un jeune Laboratoire pharmaceutique américain coté à l'Amex (Bentley Pharmaceuticals). De retour en France, il crée plusieurs sociétés de biotechnologies : Peptide Immune Ligands puis Hybrigenics. En 1999, il fonde Hemosystem, centré sur le Développement et la commercialisation de la détection rapide des bactéries dans le sang : 8 millions d'euros ont été levés auprès du Capital Risque et 26 Brevets déposés.

Jean-Pierre Hermet est diplômé de l'ESCAE de Bordeaux et licencié en Sciences Economiques.

***Patrick Langlois, Membre du Conseil de surveillance***

Patrick Langlois a débuté à la Banque Louis Dreyfus en tant que « Equity Research Analyst ». De janvier 1975 à décembre 1999, il a occupé différents postes dans le Groupe Rhône-Poulenc dont celui de Directeur Financier. De janvier 2000 à fin 2004, il a exercé chez Aventis S.A. les fonctions de Group Executive Vice President, Directeur Financier, puis en mai 2002 de Vice-président du Directoire. Patrick Langlois est l'Associé-Gérant de PJL Conseils depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Il occupe également la fonction de Président du Conseil d'administration de BioAlliance Pharma (2011), les fonctions d'administrateur dans les sociétés Scynexis (2006), Newron Spa (2008) et de Stallergenes (2011) ainsi que la fonction de membre du Conseil de surveillance de Innate Pharma (2010).

Patrick Langlois est titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en Economie de l'Université de Rennes (1968) et d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Banques (1974).

***Christophe Jean, Membre du Conseil de surveillance***

Christophe Jean a débuté sa carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Ciba-Ceigy AG puis Novartis Pharma AG où il a occupé plusieurs postes opérationnels de 1982 à 2000. En 2000, il a rejoint Pierre Fabre Médicament en tant que Président-directeur général. Il a rejoint le groupe Ipsen fin 2002 et en devient le Directeur des Opérations du Groupe depuis mai 2003.

Christophe Jean est diplômé de Harvard University.

***Michel Picot, Membre du Conseil de surveillance***

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de Directeur Général adjoint. Michel Picot est Président d'Advest SAS depuis 2005. Il est également membre du Conseil de surveillance des sociétés Amisco NV (2007) et Telogic (2010). Il occupe également les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (2010), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel, (2011).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

***Jean-Jacques de Jaegher, Membre du Conseil de surveillance***

Jean-Jacques de Jaegher a travaillé dans le secteur de la santé pendant 35 ans. Il a passé 25 ans au sein de la division Diagnostics des Laboratoires Abbott où il a occupé plusieurs postes de Direction Générale en Europe et aux Etats-Unis. Il fut Président-directeur général de Applied NanoSystems, une société de financement capital-risque hollandaise spécialisée dans les systèmes de délivrance de médicaments, vice-président des Opérations Commerciales pour l'Europe, Moyen Orient et Afrique chez Chiron, et vice-président International chez Immucor. Jean-Jacques de Jaegher a été Vice-Président du conseil de surveillance d'InGen Biosciences.

Jean-Jacques de Jaegher est diplômé de l'Institut de Physique Nucléaire de Bruxelles, Belgique. Il a obtenu le certificat de gouvernance d'entreprise de l'INSEAD en 2012.

### **CHAPITRE 3 - ACTIONNARIAT SALARIE**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 11 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 5.500 actions a ainsi été souscrit ou acquis en 2013.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat salarié représente environ 0,20% du capital social et des droits de vote de la Société.

## CHAPITRE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2013 :

FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants exprimés en euros)	CAPITAL SOCIAL	RESERVES ET REPORTS A NOUVEAUX	QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	CHIFFRE D'AFFAIRE DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	VALEUR DES TITRES		PRIX ET AVANCES	
						Brute	Nette	Brut	Net
<b>RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>									
Filiales (Plus de 50 % du capital détenu)									
- EXONHIT THERAPEUTICS INC	7	(3 165 435)	100%	305 264	(191 931)	6 262 294	-	5 372 719	2 022 458
- INGEN	38 112	2 937 311	100%	26 217 139	1 483 512	5 030 781	-	-	-
- GAMMA	393 845	(393 978)	100%	566 558	28 375	304 583		217 087	217 087

### 4.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

#### InGen BioSciences

Le 14 décembre 2012, la Société a acquis 100% des actions de la société InGen BioSciences, société anonyme de droit français à directoire et Conseil de surveillance au capital social de 965.472 euros, immatriculée depuis le 22 mai 2003 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 440 153 237. Initialement créée sous le nom d'ABAG, la société a été renommée InGen BioSciences en 2008. Le 31 décembre 2013, InGen Biosciences a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à Diaxonhit.

#### *Description d'InGen BioSciences*

InGen BioSciences est spécialisée dans le développement de tests de diagnostic in vitro, mettant à profit son expertise et savoir-faire en diagnostic sérologique et protéomique. L'équipe de recherche et développement est pluridisciplinaire. A ce jour, plus de 15 familles de brevets ont été déposées.

InGen BioSciences a principalement orienté ses travaux vers le diagnostic non invasif des pathologies infectieuses avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des patients. Proche des problématiques des praticiens, InGen BioSciences a opté pour le développement de tests multiparamétriques permettant de délivrer une réponse fiable et rapide.

#### *Dissolution sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à Diaxonhit*

Afin de renforcer les synergies entre les activités et les équipes des deux sociétés et dans une optique de simplification de l'organigramme du Groupe, Diaxonhit, en sa qualité d'actionnaire unique, a procédé le 29 novembre 2013 à la dissolution sans liquidation d'InGen BioSciences emportant transmission universelle de son patrimoine à la Société. Cette opération a été réalisée juridiquement le 31 décembre 2013 à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

### **InGen : société de commercialisation des Dispositifs Médicaux de Diagnostic in Vitro (DMDIV)**

Diaxonhit est l'actionnaire majoritaire de la société International Genetic Technologies InGeN, société anonyme de droit français à Conseil d'administration au capital social de 38.112,25 euros, immatriculée depuis le 17 janvier 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 389 318 023.

Créée en 1993, InGen est devenue l'un des leaders du marché du diagnostic in vitro français, reconnue en particulier dans les domaines des maladies infectieuses et de l'immunologie. La qualité de son offre de produits et de son support contribue à la réputation de la société auprès de ses clients.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans les domaines suivants :

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| · Bactériologie | · Hormonologie        |
| · Virologie     | · Contrôle de qualité |
| · Parasitologie | · Transplantation     |
| · Mycologie     | · Maladies génétiques |
| · Auto-immunité |                       |

En 2006, InGen a été acquise par la société ABAG, renommée InGen BioSciences en 2008. Elle fait aujourd'hui partie du groupe Diaxonhit.

InGen a poursuivi son développement sur l'exercice 2013, affichant un chiffre d'affaires de 26.217 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 23.686 milliers d'euros l'année précédente. Elle a enregistré bénéfice net de 1.484 milliers d'euros, contre un bénéfice net de 1.600 milliers d'euros en 2012. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 4.459 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 2.975 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Diaxonhit et sa filiale InGen sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

### **Gamma: entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)**

En juin 2011, InGen Biosciences a fait l'acquisition de la société belge Gamma, poursuivant ainsi son objectif d'apporter des solutions concrètes au corps médical et de renforcer sa présence à l'international.

Gamma est l'entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® ("TQS") qu'elle livre à InGen dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Gamma sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

### **Exonhit Therapeutics Inc.**

La Société possède une filiale détenue à 100%, Exonhit Therapeutics Inc., société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Pour adapter l'organisation du groupe Diaxonhit à sa stratégie, les activités de laboratoire ont été regroupées sur un seul site à Paris. Dans ce cadre, l'entité américaine du Groupe a fait spécifiquement l'objet d'une réorganisation en juillet 2011 qui s'est traduite par la fermeture de ses laboratoires.

L'activité de cette filiale située à Rockville, Maryland, consiste essentiellement à gérer les aspects bioinformatiques des développements du groupe, en particulier le développement et la mise en œuvre des outils informatiques nécessaires à la conception du contenu des biopuces GWSA fabriquées Affymetrix, Inc. et des biopuces propriétaires fabriquées par Agilent Technologies, Inc., ainsi qu'à l'exploitation des données recueillies avec ces biopuces.

Exonhit Therapeutics Inc. a enregistré une perte nette de 255 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2013, contre une perte de 327 milliers de dollars US en 2012. Le total des capitaux propres ressort à (4.620) milliers de dollars US au 31 décembre 2013 contre (4.300) milliers de dollars au 31 décembre 2012.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Exonhit Therapeutics Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

#### **4.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES**

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

#### **4.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.

#### 4.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

##### Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :

Actionnaires	31 décembre 2013		31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mandataire sociaux et salariés	269.873 <sup>(1)</sup>	0,46	182.177 <sup>(5)</sup>	0,33	70.522 <sup>(9)</sup>	0,21
Groupe Oxford Bioscience Partners	- <sup>(1)</sup>	-	2.597.142 <sup>(5)</sup>	4,69	2.597.142 <sup>(9)</sup>	7,61
Apporteurs d'actions InGen BiosSciences	1.193.841 <sup>(2)</sup>	2,04	7.897.454 <sup>(6)</sup>	14,26	-	-
Autres institutionnels	14.151.446 <sup>(3)</sup>	24,24	11.723.955 <sup>(7)</sup>	21,17	3.382.486 <sup>(11)</sup>	9,91
Actions propres	68.416 <sup>(4)</sup>	0,12	111.617 <sup>(8)</sup>	0,20	69.665 <sup>(12)</sup>	0,14
Public	42.695.984	73,14	32.864.420 <sup>(7)</sup>	59,35	27.999.482 <sup>(11)</sup>	82,12
<b>Total</b>	<b>58.379.560<sup>(3)</sup></b>	<b>100,00</b>	<b>55.376.765</b>	<b>100,00%</b>	<b>34.119.297</b>	<b>100,00%</b>

(1) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2013

(2) Au 31 décembre 2013

(3) Sur la base du TPI du 8 avril 2013

(4) Au 31 décembre 2013

(5) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2012

(6) Au 23 mars 2013

(7) Sur la base d'un TPI du 23 octobre 2012

(8) Au 31 décembre 2012

(9) Sur la base d'un registre des titres nominatifs au 31 décembre 2011

(10) Compte tenu des 5.000 actions acquises le 4 janvier 2012

(11) Sur la base d'un TPI au 20 février 2012

(12) Au 31 décembre 2011

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 2% du capital et des droits de vote de la Société correspondant au seuil statutaire prévu à l'article 11 des statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

##### Informations relatives à l'autocontrôle

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 68.416 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2013 dans sa huitième résolution conformément à aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2013 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 20 décembre 2014. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 4 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 22.355.536 euros, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le Directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 68.416 titres ;
- 82.613,54 euros.

## CHAPITRE 5 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2013 (art. L. 441-6 et L. 442-6-I-7 du Code de commerce) :

<b>Soldes fournisseurs</b>	<b>Au 31 décembre 2013 (montant en milliers d'euros)</b>	<b>Au 31 décembre 2012 (montant en milliers d'euros)</b>
Non échus	3.543	3.231
Echus à moins de 30 jours	612	1.378
Echus entre 30 et 45 jours	117	3
Echus entre 45 et 60 jours	19	23
Echus à plus de 60 jours	57	24
<b>Total</b>	<b>4.349</b>	<b>4.659</b>

**CHAPITRE 6 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

**CHAPITRE 7 -****OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

<b>Nom et fonction</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Cours moyen pondéré</b>	<b>Nombre total de titres</b>	<b>Montant total brut</b>
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Membre du Directoire</i>	Souscription	24 mai 2013	0,75 €	13.336 actions	10.002 €
Michel Picot <i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Souscription	24 mai 2013	0,75 €	13.500 actions	10.125 €
Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance	Souscription	24 mai 2013	0,75 €	60.000 actions	45.000 €

Ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

## CHAPITRE 8 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2013
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social .....	524 453	533 068	545 909	886 028	934 073
Nombre des actions ordinaires existantes .....	32 778 282	33 316 754	34 119 297	55 376 765	58 379 560
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes .....					
Nombre maximal d'actions futures à créer .....	1 961 096	2 078 521	1 171 737	5 315 276	12 042 260
Par conversion d'obligations .....	1 003 412	1 003 412	0	0	
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options .....	957 684	1 075 109	1 171 737	5 315 276	12 042 260
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	4 759 345	8 075 293	4 952 202	4 374 508	4 157 137
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	(8 198 703)	(7 498 699)	(8 335 572)	(5 983 948)	(6 197 920)
Impôts sur les bénéfices .....	(1 615 926)	(1 329 163)	(1 102 865)	(933 385)	(1 780 581)
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	(7 790 450)	(7 511 610)	(7 116 025)	(5 640 535)	(4 984 778)
Résultat distribué .....					
<b>3. RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	(0,20)	(0,19)	(0,21)	(0,09)	(0,08)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	(0,24)	(0,23)	(0,21)	(0,10)	(0,09)
Dividende attribué à chaque action .....					
<b>4. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	47	50	52	48	47
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	2 869 899	3 364 987	3 304 288	3 296 249	3 433 479
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) .....	1 393 524	1 592 828	1 581 292	1 581 292	1 661 851

(1) Après division du nominal des actions par 1000

**CHAPITRE 9 - TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

En application de l'article L.225-100 al. 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées au Directoire par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (ci-après « **AGE** ») de la Société du 2 mai 2012, du 14 décembre 2012 et du 20 juin 2013.

<b>Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Directoire/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (10ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 €	2 juillet 2014	Non utilisé	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (11ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 € <sup>(1)</sup>	2 juillet 2014	Non utilisé	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (12ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 € <sup>(1)</sup>	2 juillet 2014	93.013,30 euros 5.813.331 actions (12 novembre 2012)  35.962,65 euros 2.247.666 actions (4 décembre 2012)	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
4. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA) (13ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	80.000 €	2 novembre 2013	5.764,16 euros 360.260 actions (25 mai 2012)  2.010,75 euros 125.672 actions (24 mai 2013)  1.920,00 euros 120.000 actions (7 juin 2013)	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %
Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé et des dispositions des articles 885-0 V bis et 199 terdecies-0 A du Code général des impôts (Loi TEPA et Loi Dutreil) (10ème résolution de l'AGE du 20 juin 2013)	100.000 €	20 décembre 2014	11.176,62 euros 698.539 actions (28 octobre 2013)	

<b>Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Directoire/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (14ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	15% du montant de l'émission initiale <sup>(1)</sup>	2 juillet 2014	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1. et 2. ci-dessus selon le cas
6. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société (15ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 actions	2 juillet 2015	169.269 options (4 avril 2013)	Ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties
7. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (16ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 actions	2 juillet 2015	361.935 actions (4 avril 2013) 35.000 actions (2 janvier 2014) 257.460 actions (4 février 2014)	Gratuite
8. Attribution de bons de souscription d'actions de la Société (17ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	2.078 €	2 novembre 2013	Non utilisé	Emission à titre gratuit  Prix d'exercice ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront consentis avec une décote maximum de 20%
9. Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en faveur de Société Générale (PACEO) (9ème résolution de l'AGE du 14 décembre 2012)	110.000 € <sup>(1)</sup>	14 Juin 2014	8.000 euros 500.000 actions (28 janvier 2013)  8.000 euros 500.000 actions (10 juin 2013)  8.000 euros 500.000 actions (16 juillet 2013)  8.000 euros 500.000 actions (5 février 2014)  24.000 euros 1.500.000 actions (19 février 2014)	Prix d'exercice ne peut être inférieur à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours cotés aux trois (3) dernières séances de bourse précédant immédiatement leur émission, avec une décote maximum de 10%

<b>Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Directoire/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
<b>10.</b> Augmentation de capital au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (11ème résolution de l'AGE du 20 juin 2013)	20.000 € <sup>(1)</sup>	20 août 2015	Non utilisé	Cours de bourse avec une décote maximum de 30%
<b>11.</b> Attribution de 2.075 bons de souscription d'actions au profit d'une personne nommément désignée (13 <sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 20 juin 2013)	25.152 € <sup>(2)</sup>	20 décembre 2013	2.075 bons de souscription d'actions (20 juin 2013)	Chaque bon de souscription actions donne le droit de souscrire pour un prix d'exercice de 500 euros un nombre d'actions égal à la contre-valeur de 500 euros d'actions Diaxonhit ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des bons de souscription. <sup>(2)</sup>

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) Ce montant théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de 0,66 euro, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2013. Les modalités d'exercice des bons de souscription et de détermination du prix d'exercice sont décrites à la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## CHAPITRE 10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

### 10.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 :

#### ***Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants***

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due aux membres du Directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 est présentée ci-après :

Nom	2013			2012		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
D <sup>r</sup> Loïc Maurel Président du Directoire Directeur des opérations	268.206	70.000	3.744	261.858	46.350	3.731
Hervé Duchesne de Lamotte Membre du Directoire Directeur administratif et financier	200.117	90.000	3.128	193.775	34.300	3.504
Matthew Pando <sup>(1)</sup> Membre du Directoire Vice-président exécutif en charge de l'activité thérapeutique	-	-	-	161.396	30.500	6.000
Isabelle Barber <sup>(2)</sup> Membre du Directoire Vice-président exécutif en charge de l'activité diagnostique	-	-	-	190.485	55.254	2.519
<b>TOTAL</b>	<b>468.323</b>	<b>160.000</b>	<b>6.872</b>	<b>807.514</b>	<b>166.404</b>	<b>15.754</b>

(1) Matthew Pando a notifié sa démission de son mandat de membre du Directoire le 12 décembre 2012 au Conseil de surveillance, avec prise d'effet au 14 décembre 2012.

(2) Isabelle Barber a notifié sa démission de son mandat de membre du Directoire le 12 décembre 2012 au Conseil de surveillance, avec prise d'effet au 14 décembre 2012.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire se sont élevées à 635milliers d'euros au cours de l'exercice 2013 contre 990 milliers d'euros au cours de l'exercice 2012.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du Directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du Directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et corporate présentés chaque année par le Directoire au Conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. Ainsi, les objectifs du Dr Loïc Maurel et de Hervé Duchesne de Lamotte portent à la fois sur des critères opérationnels, financiers et de gestion. L'avantage en nature dont bénéficient les membres du Directoire correspond principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'un avenant. Ces avenants sont décrits au chapitre 13 du présent rapport.

***Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants***

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations versés aux membres du Conseil de surveillance de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 est présentée ci-après :

Nom	2013		2012	
	Jetons de présence (en euros) <sup>(6)</sup>	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros) <sup>(5)</sup>	Autres rémunérations (en euros)
Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance	34.487	-	25.000	-
Jean-Pierre Hermet <sup>(1)</sup> Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance	22.828	-	-	-
Patrick Langlois <sup>(2)</sup> Membre du Conseil de surveillance	11.131	-	15.500	-
Michel Picot Membre du Conseil de surveillance	16.791	-	18.000	-
Christophe Jean Membre du Conseil de surveillance	17.853	-	16.500	-
Deborah Smeltzer <sup>(3)</sup> Membre du Conseil de surveillance	-	-	15.000	-
Jean-Jacques de Jaegher <sup>(4)</sup> Membre du Conseil de surveillance	14.879	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>117.969</b>	-	<b>90.000</b>	-

- (1) Jean-Pierre Hermet a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012. Par une délibération du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 mars 2013, Jean-Pierre Hermet a été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de Patrick Langlois, pour la durée restante de son mandat.
- (2) Par une délibération du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 avril 2008, Patrick Langlois a été nommé vice-Président du Conseil de surveillance. Le 18 mars 2013, Patrick Langlois a notifié au Conseil sa démission de son mandat de vice-Président du Conseil avec effet au 25 mars 2013.
- (3) Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 juin 2013 a constaté l'arrivée du terme du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Deborah Smeltzer.
- (4) Jean-Jacques de Jaegher a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 14 décembre 2012.

- (5) L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 avril 2011 a décidé de porter le montant global alloué au titre de jetons de présence à 90.000 euros pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire. Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du Conseil de surveillance et de ses sous-comités.
- (6) L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2013 a décidé de porter le montant global alloué au titre de jetons de présence à 128.000 euros pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire. Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du Conseil de surveillance et de ses sous-comités. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Conseil de surveillance a décidé d'allouer partiellement l'enveloppe disponible à hauteur de 117.969 euros.

## 10.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<b><i>Membres du Directoire</i></b>				
Dr Loïc Maurel	34.098	0,06	34.098	0,06
Hervé Duchesne de Lamotte	20.836	0,03	20.836	0,03
<b><i>Membres du Conseil de surveillance</i></b>				
Laurent Condomine	93.301	0,16	93.301	0,16
Jean-Pierre Hermet	4.000	NS	4.000	0
Christophe Jean	21	NS	21	NS
Patrick Langlois	1	NS	1	NS
Michel Picot	17.501	0,03	17.501	0,03
Jean-Jacques de Jaegher	500	0	500	0
<b>Total</b>	<b>170.258</b>	<b>0,29</b>	<b>170.258</b>	<b>0,29</b>

## CHAPITRE 11 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

### I. Options de souscription ou d'achat d'actions

#### Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Directoire a mis en œuvre par délibération en date du 4 avril 2013 un plan d'attribution d'options de souscription d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2012. Les conditions auxquelles ces options ont été consenties et le prix d'exercice des options incluses dans ces plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution	Nb d'options attribuées	Nb d'actions auxquelles donnent droit les options	Prix d'exercice unitaire en euros	Date d'échéance des options
4 avril 2013	4 avril 2013	169.269	169.269	0,88	4 avril 2023

*Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société à chacun de ses mandataires sociaux*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société n'a pas attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

*Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société aux salariés*

Les options attribuées par la Société aux deux bénéficiaires non mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont présentées ci-dessous :

Bénéficiaires	Nb d'options attribuées	Date d'attribution/ numéro de Plan	Date à compter de laquelle les options sont exercables par fraction d'un tiers
Matthew Pando <sup>(1)</sup>	146.859	4 avril 2013	4 avril 2014
Mike Brenner	22.410	4 avril 2013	4 avril 2014

(1) Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 décembre 2012 a constaté la démission de Matthew Pando de son mandat de membre du Directoire, avec prise d'effet au 14 décembre 2012. Il a été nommé Vice-président R&D et CSO le 14 décembre 2012.

**Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée par les bénéficiaires au cours de l'exercice 2013.

**II. Actions gratuites**

**Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2012 a autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce le Directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors de la réunion du 4 avril 2013 d'attribuer gratuitement 361.935 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
4 avril 2013	361.935	4 avril 2015	4 avril 2017

*Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux*

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	140.000	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Hervé Duchesne de Lamotte	58.542	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui

*Actions attribuées gratuitement aux dix salariés de la Société non mandataires sociaux ayant reçu le plus d'actions gratuites*

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Patrick Mollet	40.000	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Jacques Martin	30.000	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Frédérique Schlumberger	10.504	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Cristina Figueiroa	7.527	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Pascale Beurdeley	7.378	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Laurent Désiré	6.992	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Véronique Audoard	4.648	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Florence Mahe	4.625	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Cédric Chauvignac	4.373	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui
Nadine Levet	4.138	4 avril 2013	2 ans	2 ans	Oui

#### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du Directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, 5.500 actions attribuées gratuitement en 2011 ont été définitivement acquises et émises.

#### *Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux*

Aucune des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice 2013.

#### *Actions définitivement acquises par les trois bénéficiaires de la Société non mandataires sociaux ayant acquis le plus d'actions gratuites*

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Cristina Figueroa	2.500	2 ans	Oui
Cédric Chauvignac	2.500	2 ans	Oui
Nadine Levet	500	2 ans	Oui

## CHAPITRE 12 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

#### ***Ernst & Young Audit***

Représenté par Jean-Yves Jégourel  
Tour First  
1, Place des Saisons  
92400 Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### ***Audit et Diagnostic***

Représenté par Olivier Maurin  
14 rue Clapeyron  
75008 Paris

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### ***Bruno Perrin***

Tour First  
1, Place des Saisons  
92400 - Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### ***Philippe Millan***

Villa H.G. Riquetti  
75015 PARIS  
Suppléant d'Audit et Diagnostic

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## CHAPITRE 13 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### **Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)**

Aucune.

### **Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2013 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)**

Aucune.

### **Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2013 (Article L. 225-87 du Code de Commerce)**

Aucune.

### **Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2013**

- Avenants aux contrats de travail des membres du Directoire : les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisés par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4<sup>e</sup>) résolution.

### ***Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte des Filiales (art. L. 225-68 du Code de Commerce)***

Aucune

## **CHAPITRE 14 - INFORMATIONS DIVERSES**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'Article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Par application des dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé vont vous être présentées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 25 mars 2014

---

Pour le Directoire,  
Loïc Maurel,  
Président du Directoire